



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA
SOCIETE PASS-ZEN SERVICES POUR
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE
DIETETIQUE DANS LE CADRE DU MOIS SANS
TABAC**

**DÉCISION N° DM-22-397
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société PASS-ZEN SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMPS et située au 29 rue Viala 75015 Paris, d'assurer l'organisation et l'animation d'une conférence sur la diététique dans le cadre du *Mois sans tabac*, pour une dépense totale de 492 euros toutes taxes comprises (quatre cent quatre-vingt-douze euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec de la société PASS-ZEN SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMPS et située au 29 rue Viala 75015 Paris, pour l'organisation et l'animation d'une conférence sur la diététique à destination des participants du *Mois sans tabac*, pour une dépense totale de 492 euros toutes taxes comprises (quatre cent quatre-vingt-douze euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221028-lmc1H10220H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/10/2022 Date de Publication : 28/10/2022
--